

Copie
authentique

de l'original de Lyon

voir la réplique

préparée et
non expédiée

Sigebert comptable de la caisse de prêts

à Nos chers frères prêtres

Monsieur

Je prends la liberté de vous adresser les
noms de ceux qui n'ont rien reçu depuis le 1^{er} Janvier 1844, ainsi que
de ceux qui n'ont rien encore remboursé depuis
le commencement de l'existence de la caisse,
avec prière Monsieur de nous donner quelques
renseignements sur ceux qui pourraient avoir
désigné et vouloir dire à ceux en retard de
passer au plutôt à la caisse pour nous
donner les noms de fabricants chez qui des
trinitaires ont été retenues pour leur compte
en faveur de la Caisse de prêts; veuillez,
je vous prie Monsieur, leur dire de passer
et ne pas vous charger vous
même de les repousser

J'ai l'honneur de vous saluer cordialement

Sigebert Valoncon

pour copie conforme

8.7.44

Charnier



Après cette lettre est suivie de deux vers et adresses
Deux empreintes en retard.

Je ne me serai jamais attendu que mes
Juges ne me metraient jamais de l'exécution
De l'arrêté du conseil dont je fais partie
Laisant cette mission aux tristes hommes
royaux et commandant de la force ^{officielle} ~~publique~~
Les quels sont mandés et requis par nous
pour nous. Je ne me ferai pas de jamais
attendu de me voir aujourd'hui le commis
du conseil de la cause de justice moi
représentant d'une fraction du peuple
et nommé par mes pairs j'irai avec
l'honneur de leur suffrage et ma ^{pour}
qualité de grand homme en me constituant
le bistou de la cause en allant chez
conférer leur dire allez parler à M. Lafont
-comptable sans autre convention, sans
me permettre au moins d'être leur interprète
car il n'a été expressément recommandé de
ne pas me charger de faire aucune réponse
pour eux. ~~il parait que la le libre dit je ne~~
est encore interdite car c'est une excuse qu'il
faut donner quand on ne s'agit pas d'une
dette quelconque et l'on sait combien le

nécessairement aimerait à se plier car tous les ~~généralistes~~
 Des prêtres de son quartier dans une pareille
 circonstance il sourirait à lui il s'apercevrait
 en confiance amicale sur la véritable justice
 du retard et si le motif était blâmable alors
 le prêtre lui aiderait à palier les torts
 dans la rédaction ou la rédaction de la réponse qu'on
 exige qui soit faite en personne sans intermédiaire
 sans le concours d'une représentation ou
 au conseil le prêtre ne couvrait personne
 il ne voit que le droit la justice il la distribue
 à qui de droit mais pour la cause de justice
 et surtout pour la mission de ~~justice~~ ^{de} ~~justice~~ ^{de} ~~justice~~ ^{de}
 de la cause il ne veut pas avoir il sait que
 tous les hommes veulent pas la persécution
 et l'activité voulue il ne garde ~~de~~ ^{avec l'aide de}
 faire du rigorisme il persisterait ~~par~~ ^{avec l'aide de} la bonté
~~de~~ ^{avec l'aide de} l'obligation de ~~peux~~ ^{peux} ~~se~~ ^{se} ~~mettre~~ ^{mettre}
 avec le ton de la douceur il encouragerait
 le débiteur à redoubler d'activité ~~à~~ ^à son travail
 non sans se plaindre son malheureux sort
 parce que le prêtre ouvrier lui-même
 connaît mieux que toute la bureaucratie ~~la~~
 peine et l'effort ^{qu'il est} indispensable de ~~de~~ ^à ~~faire~~ ^{faire}
 pour lutter contre ~~la~~ ^{la} ~~faim~~ ^{faim}. L'aiderait
 pas que au premier consulat ~~soit~~ ^{soit} offert
 au malheureux bon vent qu'il aille lui-même

activité la réaction



